



Voiture achetée à crédit accident réforme délit de fuite

Par **Sam94**, le **29/10/2016** à **07:10**

J'ai acheté une Ford concession Ford occasion j'ai payé 1700€ en chèque et 5000€ à crédit j'ai assuré tiers plus Macif stationnement un véhicule m'a percuté et il m'a réformé mon véhicule le responsable est identifié enquête police et mon assurance car déposée plainte est-ce que je peux arrêter de payer la mensualité à la filiale crédit prioris et payer plus tard quand j'aurais été indemnisé?

Par **morobar**, le **29/10/2016** à **07:42**

Bonjour, c'est à l'organisme prêteur qu'il faut poser la question. Certains crédits automobiles sont accompagnés d'options qui permettent une prise en charge selon les accidents de la vie, ou en cas de vol et/ou destruction du véhicule.

Par **chaber**, le **29/10/2016** à **07:46**

bonjour, vous avez déjà créé un post http://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/accident-responsable-delit-fuite_147679_1.htm#.WBQ1Lck4LYU il m'a réformé mon véhicule le responsable est identifié C'est déjà une bonne chose. Reste à savoir s'il répond au courrier de votre assureur et si le véhicule est bien garanti. est-ce que je peux arrêter de payer la mensualité à la filiale crédit prioris et payer plus tard quand j'aurais été indemnisé? souscrire un crédit vous engage à le rembourser, d'autant que le

délai d'indemnisation peut durer plusieurs mois

Par **Visiteur**, le **29/10/2016** à **14:44**

Bonjour,rnAncien responsable dans la finance, il m'est arrivé de "donner un coup de main" à des clients fidèles n'ayant jamais créé de problème.rnDemandez à voir un responsable commercial pour solliciter une aide. IL est possible qu'on vous accorde un délai contre l'engagement de l'assurance à verser les sommes directement chez eux.